

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil métropolitain
 en date du 10 avril 2019
 Le Président,
 Pour le Président, le 1^{er} vice-Président,
 Pierre PRIEBETICH



P. Priebetich



- ZONES**
- U
 - AU
 - A
 - Ap
 - N
 - Np
- Sites de projet économiques et métropolitains
 Sites de projet
 Emplacements réservés
 Cheminement à conserver
 Marges de recul
 Secteurs de desserte par le tramway et les gares
- PATRIMOINE D'INTÉRÊT LOCAL**
- Éléments et édifices remarquables
 - Ensembles urbains
- PAYSAGE ET NATURE**
- Espaces d'intérêt paysager et écologique
 - Espaces boisés classés
 - Terrains cultivés en zone urbaine
 - Continuités de nature
 - Continuités de nature à créer
 - Arbres isolés
 - Cours d'eau
 - Plans d'eau

Emplacements réservés		
N°	Objet de la réservation	Bénéficiaire
1	Création d'un cheminement doux entre la rue des Vergers et la rue de la Buelotte	Commune
2	Aménagements cyclables sur la route d'Ahuy à Hauteville	Métropole

